AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 440-19



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 9 mars 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 440-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NUMÉRO 440 NOTAMMENT CONCERNANT LA VALEUR DU DÉPÔT EXIGÉ LORS D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION.

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 12 mars 2021.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 12 MARS 2021.

Me Catherine Fortier-Pesant Greffière
